COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

Procès-Verbal n°5

Réunion du :	Mardi 20 octobre 2026
Président :	M. Guillaume JANIN
Représentant le CD	M. Patrick FAUTRAD
Présents :	**Par visio :** MM Bruno CHARRETTE – José CAUDMONT - Christophe JOLY – Patrick LETEXIER - Michel ALEXANDRE – Ludovic CONSTANS – Dominique CARPENTIER – Djamel AMEUR MEDDAH – Stéphane LETANG – Sébastien MATTERA – Cyrille MASSOLO – Georges PEZZOLI – Michel MOMBOISSE – Olivier DEHOEST – Noel LANDON – Mustapha ABBOUR – Abdelkrim DJEBALI – Bernard COTY Mme Sylvie SOLNON
Secrétaire :	M. Grégory MARTIN

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission Départementale des Arbitres peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;
L'appel est adressé à la Commission Départementale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités, entraine l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (47 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond

Ordre du jour

Informations générales

1. Divers
2. Bilans des tests physiques
3. Cours obligatoires
4. Point sur les FIA
5. Pole disciplinaire
6. Pole désignations

1. Divers :

La CDA se réjouit de la promotion de Claire DEWOST au titre d'assistante fédérale FIFA au 1 janvier 2027 et tient à la féliciter chaleureusement pour cette réussite qui récompense son investissement.
L'arbitrage Varois est fier de pouvoir être représenté à l'international.

2. Bilans des tests physiques :

30 arbitres absents qui devront être présents lors du test physique de rattrapage qui aura lieu fin novembre.
3 Arbitres Futsal devront eux aussi passer le test physique lors de la séance de rattrapage.

3. Cours obligatoires :

- Un point est fait sur les différents secteurs avec une participation homogène des stagiaires. Les absents seront recontactés par le Pôle Disciplinaire pour demande de justificatifs.

- Bonne participation des stagiaires lors des séances.

4. Point sur les FIA :

- Une FIA était programmé à BRIGNOLES avec 11 inscrits.
Lors de la 1ère journée de formation, seulement 8 étaient présents, donc 3 annulations.
Le groupe est dynamique, impliquer, et laisse entrevoir une réussite probable.

- Une FIA aura lieu à La Fac de La Garde, les samedis 28/11 – 05/12 et 12/12, dernier délai pour s'inscrire le 18/11/2026, sur le site de l'IR2F ligue Méditerranée

5. Pole disciplinaire :

- 145 demandes d'explications à ce jour

- À la suite des différents retours, 51 arbitres ont été sanctionnés par la CDA.
Et il reste à ce jour 36 dossiers à traiter.

6. Pôle désignations :

Le secteur désignation fait face aux changements d'horaires tardifs et aux programmations des rencontres hors délai afin de satisfaire aux désignations d'arbitres sur les rencontres départementales.
Nous constatons une légère baisse des indisponibilités, même si le samedi reste problématique.

La séance est levée à 20h15.

Prochaine réunion
24 novembre 2026 à FREJUS

Le Président : Guillaume JANIN
Le Secrétaire : Grégory MARTIN